



Montferrier-sur-Lez, le 27 mai 2017

Madame, Monsieur

Vous êtes candidat(e) aux prochaines élections législatives sur la 2/3/4ème circonscription de l'Hérault.

Le collectif Oxygène, regroupant 13 associations environnementales et citoyennes, s'est constitué en décembre 2014 pour s'opposer au projet de centre commercial « Oxylane » au lieu-dit « les Fontanelles » sur la commune de Saint-Clément-de-Rivière, et pour le maintien de ce site en terres agricoles et naturelles. Ce lotissement «multi-activités», porté par le groupe Décathlon, transformerait complètement la nature et l'identité du terrain concerné et aurait des conséquences irréversibles sur les plans paysager, environnemental, et économique.

- La protection des terres à vocation agricole, notamment en zone péri-urbaine, constitue un impératif maintes fois affirmé par diverses instances, y compris au plus haut niveau, et encore récemment par Monsieur le Préfet Pierre Pouëssel qui a tenu à rappeler « *l'importance de la préservation du foncier pour les générations futures* ».
- Aux portes de Montpellier en direction du Pic Saint Loup, l'installation de ce complexe commercial détruirait le paysage caractérisé par sa continuité verte.
- Il contribuerait à l'étalement urbain, à l'artificialisation des sols et à leur imperméabilisation dans un secteur (tête de bassin versant particulièrement sensible de la Lironde, affluent du Lez) soumis à des risques croissants de ruissellement et d'inondations (cf. les crues destructrices du 6 octobre 2014).
- Il porterait gravement atteinte à la biodiversité et aux écosystèmes, comme en témoigne le fait que la DREAL a recommandé à la société Décathlon de déposer un dossier de demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées (recommandation que Décathlon a jusqu'à présent ignoré).
- Ce site n'est accessible qu'en voiture individuelle, la desserte en transport en commun étant quasiment inexistante (5 à 6 passages par jour!) Sa fréquentation ne peut qu'aggraver considérablement le niveau de la pollution de l'air et des nuisances sonores. L'étude de trafic jointe au dossier d'enquête publique estime à 8000 le nombre de véhicules supplémentaires le samedi, et entre 4000 et 6000 les autres jours de semaine.

1 Reportage AFP du mercredi 8 février 2017 « Urbanisation galopante dans l'Hérault », reprise dans de nombreux quotidiens nationaux et régionaux et dans [Géo](#)

- Quant à l'impact positif annoncé par ses promoteurs sur la création d'emplois, il ne peut être pris au sérieux face à la destruction de nombreux emplois dans les commerces et services de proximité². Et, comme l'annoncent de nombreuses études socio-économiques, cette multiplication des centres commerciaux ne correspondant ni à une augmentation des besoins de consommateurs, ni à l'évolution des modes de consommation, un risque de friche commerciale n'est pas à exclure.

- Ce projet a lieu dans un contexte où les règlements et documents d'urbanisme sont en préparation: élaboration d'un nouveau SCOT de la communauté de communes du Grand Pic-Saint-Loup (à laquelle appartient la commune de Saint-Clément-de-Rivière) ; élaboration du PLU de Saint-Clément-de-Rivière, afin de remplacer l'ancien POS devenu obsolète le 27 mars 2017³ ; élaboration prochaine des PLUI, impliquant conjointement des communes de Montpellier Métropole et de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup. Ne serait-ce pas l'occasion avec les habitants et les élus de l'ensemble du bassin concerné, de rechercher des alternatives possibles à ce projet de zone commerciale, qui répondent aux défis de la période de transition actuelle que nous vivons?

Le maintien des terres naturelles et agricoles en zone périurbaine, la prise en compte des exigences environnementales, la préservation des paysages, sont des questions d'importance qui touchent au devenir de nos territoires et de ses habitants.

Le vallon de Fontfroide, où se situe le projet, mérite-t-il le sacrifice de sa zone verte, agricole et forestière, marqueur symbolique de notre territoire ?

Comme aux autres candidates et candidats aux élections législatives dans les 2ème, 3ème et 4ème circonscriptions de l'Hérault, nous vous posons les questions suivantes :

- 1) Quelle est votre position concernant ce projet de «lotissement multi-activités Oxylane » ?**
- 2) Soutiendriez-vous un projet alternatif qui permettrait de maintenir l'activité agricole sur ce terrain, y compris financièrement ?**
- 3) Seriez-vous prêts, en tant qu'élus, à manifester publiquement votre opposition à ce projet ?**

Nous pouvons vous communiquer plus d'informations et vous rencontrer pour aborder plus en détail ce projet où la pratique sportive, le bien-être, la santé semblent uniquement servir de faire valoir à des intérêts commerciaux.

Veillez croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Pour le collectif OXYGENE : Jean-Michel Héлары

Merci de répondre par e-mail : collectifoxygene34@gmail.com

Ce courrier et votre réponse (sauf avis contraire de votre part) seront en ligne sur le site internet du Collectif Oxygène : <http://collectif-oxygene.fr/>

2 « ces centres commerciaux de plus en plus nombreux sont loin d'apporter le nombre d'emplois promis par les promoteurs des projets. » extrait d'un rapport du CGEDD cité dans « [Maire Infos](#) » du 14 mars 2017

3 La commune de Saint-Clément-de-Rivière est désormais soumise au Règlement National d'Urbanisme (RNU).